

Extrait du site UGTG.org

url :Ã <http://ugtg.org/spip.php?article280>

Fos pou CÃ©dric ANNICETTE

- ActualitÃ© -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : vendredi 26 mai 2006

Mis Ã jour le : mercredi 4 juin 2008

UGTG.org

ComitÃ© de soutien Ã CÃ©dric ANNICETTE et aux populations stigmatisÃ©es de Saint Martin et de la Guadeloupe

Mesdames,
Messieurs,
Chers Camarades et Amis

Comme vous le savez, aprÃ©s l'audience de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Basse-Terre le 11 mai dernier, le prononcÃ© du dÃ©libÃ©rÃ© a Ã©tÃ© renvoyÃ© au 24 mai. Comme les 13 avril et 11 mai, les parents et membres du ComitÃ© de Soutien ont fait le dÃ©placement.

Ainsi que les avocats de CÃ©dric, **Me A. Manville** et **Me R. Ezelin** l'ont prÃ©vu, **la chambre a confirmÃ© l'ordonnance de placement sous contrÃ´le judiciaire pris par le juge des libertÃ©s et de la dÃ©tention le 13 avril 2006.**

Vous imaginez aisÃ©ment le soulagement de CÃ©dric, de tous les parents et membres du ComitÃ© prÃ©sents au Palais de Justice. C'est une partie liminaire qui est gagnÃ©e contre le Parquet, la veuve et les parents du gendarme (constituÃ©s en partie civile), l'association de dÃ©fense des droits des militaires et les gendarmes de St-Martin ; en raison de la fragilitÃ© du dossier certes, mais aussi de notre mobilisation.

Au vu de l'acharnement de la partie civile et ses complices de l'association des militaires Ã envoyer CÃ©dric Annicette en dÃ©tention prÃ©ventive, un pourvoi en cassation n'est pas Ã craindre. Aussi nous devons rester vigilants et mobilisÃ©s non seulement autour du jeune CÃ©dric, mais aussi de tous les tÃ©moins, actuellement objet de harcÃ©lement de la part des gendarmes de Saint-Martin.

Rappelons au regard des charges retenues contre le jeune CÃ©dric, que :

- Ã ce jour, l'enquÃªte reste confiÃ©e Ã la brigade de gendarmerie de St-Martin dont nombre de gendarmes, collÃ©gues et amis de M. Clin se sont exprimÃ©s avec un parti pris sans Ã©quivoque sur le site de l'ADEFROMIL.
- L'instruction semble passer sous silence le comportement singulier et Ã terme la responsabilitÃ© du gendarme Clin (en service) et donc de l'Ã©tat dans l'accident.

Ã chacun et Ã tous, nous disons merci.

A bientÃ´t !